

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 20 février 2006-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, Vice-Président,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- Mlle Fanny JOTTER, représentant M. DOSE, Député de la Meuse,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Claude KAISER, Meuse Nature Environnement,
- M. Jean COUDRY, CGC Haute-Marne,
- M. Francis VANSOEN, CGC Meuse,
- M. Michel BABEL, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre FIGUET, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mlle Laetitia COLON, CLIS.

Etait représentée :

- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse.

Etaient excusés :

- M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse, Président,
- M. Claude VALLEIX, Préfet de la Haute-Marne,
- M. le Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,

Etait invité :

- M. Bernard FERY, coordonnateur « Grands Chantiers »

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 17 janvier 2006.

A la demande de M. FERNBACH, les membres du bureau observent une minute de silence à la mémoire de M. André MOUROT, décédé le 27 janvier dernier.

Le compte-rendu est ensuite approuvé à l'unanimité, avec la modification suivante : le salaire défini par le contrat de travail pour le poste de secrétaire scientifique devant être exprimé en brut, et non en net, le bureau fixe la rémunération mensuelle brute à 1350 € pour les trois premiers mois, et à 1590 € pour les huit mois suivants.

2) Point sur l'avancement et le coût des travaux du laboratoire.

M. PIGUET diffuse un document faisant apparaître les dépenses liées aux recherches menées sur l'axe 2 de la loi du 30/12/91 entre 1992 et 2005 (110 millions pour les recherches préliminaires sur les sites du Gard, de la Vienne, et de Meuse/Haute-Marne, 375 pour la construction du laboratoire et la mise en œuvre du programme expérimental, 455 pour des études scientifiques, d'ingénierie et de sûreté, 33 pour des études sur le granite), soit un montant total de 973 millions d'euros. Il indique que les travaux actuels portent sur l'aménagement de la recette aux pieds des puits et de leur armement (en commençant par le puits auxiliaire) et sur la poursuite du suivi des mesures dans le temps.

En réponse à M. LHERITIER, M. PIGUET précise que le programme 2006-2010 élaboré par l'ANDRA (qui sera présenté au CLIS ultérieurement) prévoit des essais de démonstrateurs en souterrain, consistant à tester la mise en place de colis (à blanc) dans des alvéoles à échelle 1 creusées à partir des galeries et de bouchons.

Suite aux observations de M. COUDRY, M. PIGUET confirme qu'il sera possible, une fois les puits définitivement équipés, de remonter des déblais ou de descendre du gros matériel (en pièces détachées).

Concernant la réversibilité, il souligne qu'il est important d'avoir la possibilité, à tout moment d'un processus, de revenir en arrière. M. KAISER estime également qu'il faut tenir compte des éventuels progrès de la science, et que la reprise des déchets doit être prévue si un mode de gestion plus efficace est trouvé, mais il doute qu'un stockage géologique puisse être réversible (pour M. FLEURY, la période réversible est de toute façon très courte). Il ajoute que le stockage est une solution d'abandon à moindre coût qui comporte le risque de délaisser toute recherche dans d'autres voies, et qu'il serait préférable d'entreposer les déchets en surface à proximité des lieux de production (limitation des lieux dangereux et des transports).

Pour MM. BABEL, COUDRY et LHERITIER, l'entreposage présente des risques (pour l'environnement et pour l'homme, notamment en cas d'intervention) et un coût important en terme de surveillance. Ils constatent de plus que la durée de vie des déchets dépasse largement celle d'une centrale. M. PIGUET précise que, d'une manière générale, se pose la question de la mémoire et déplore la faible mobilisation des sciences humaines sur ce sujet. Sur ce point, M. VANSOEN fait part de ses doutes en prenant l'exemple de constructions dans le Massif Central au-dessus d'un ancien site industriel contaminé au plomb et oublié.

Pour terminer, suite à l'observation de M. BABEL, il est décidé que la plénière au cours de laquelle l'IRSN viendra présenter ses activités et son rôle d'évaluateur sera également l'occasion pour l'ANDRA de rendre compte de ses recherches et des résultats obtenus.

3) Relations CLIS/ANCLI.

M. FERNBACH propose de faire un tour de table pour connaître le sentiment des membres du bureau quant au renouvellement de l'adhésion du CLIS à l'ANCLI.

Pour MM. COUDRY, FLEURY et LHERITIER, le CLIS est confronté à une problématique bien spécifique et a des préoccupations totalement différentes de celles des CLI installées auprès des Installations Nucléaires de Base. Ils ne voient pas l'intérêt pour le CLIS d'être adhérent de l'ANCLI, tandis que l'ANCLI peut tirer profit de l'adhésion du CLIS pour prendre position sur la question des déchets.

Pour M. BABEL, le fait que la mission du CLIS et des CLI soit en partie similaire (information des populations) justifie une mise en commun des expériences et des échanges. Mlle JOTTER fait valoir l'avis de M. DOSE, selon lequel le CLIS n'a pas le monopole de la problématique « déchets ». Quoiqu'il en soit, le CLIS, l'ANCLI ira au bout de sa démarche (Livre blanc n° 2), et il est préférable d'y participer, l'ANCLI pouvant servir de relais au niveau national et disposant d'un Comité scientifique que le CLIS a d'ailleurs saisi (suite à la demande de M. COLLIN sur les caractéristiques exactes de la couche du Callovo-Oxfordien). M. VANSOEN souhaite pour sa part que soit établi un bilan de la participation du CLIS à l'ANCLI.

Il est également rappelé que les statuts de l'ANCLI ont été modifiés fin 2005 afin que chaque Commission ait plusieurs membres participants aux activités, garantissant ainsi une meilleure représentation des sensibilités.

Le bureau décide, par 6 voix contre 5, de renouveler son adhésion à l'ANCLI, avec la nécessité de vérifier l'intérêt de cet engagement. M. FLEURY regrette par ailleurs au moment du vote l'absence de M. le Préfet.

4) Projet de Lettre du CLIS n° 3.

La commission « Communication » propose que le prochain numéro de la Lettre soit l'occasion pour les membres du CLIS de faire part de leurs réactions au bilan des recherches du CEA et de l'ANDRA présenté dans le numéro précédent. Il contiendra également des informations d'actualité et un bon de commande du rapport ERDYN sur la géothermie. M. FLEURY demande que ce rapport, ainsi que celui de l'IEER, soient mis en évidence.

Le bureau adopte ce projet à l'unanimité. Un courrier sera adressé à l'ensemble des membres du CLIS pour leur demander de faire parvenir

avant le 15 mars leurs réactions sur ce bilan (taille du texte limitée), avec la possibilité pour plusieurs membres de cosigner un texte unique.

5) Projet de colloque.

M. FERNBACH indique que le groupe de travail chargé de préparer ce colloque s'est réuni le 16 février et fait des propositions à la fois sur les thèmes abordés et les intervenants potentiels, et sur l'organisation de la journée.

Le déroulement de la journée, dont l'intitulé pourrait être « La confiance dans le processus de décision : approche sociétale de la gestion des déchets radioactifs », serait le suivant : introduction sur le thème « Science et démocratie » par une personnalité connue, une première table ronde sur le thème « Les conditions de la confiance » (Dialogue, transparence, consultation...), une seconde table ronde sur le thème « La traduction en terme de processus de décision » (aspects politiques, instruments juridiques, exemples étrangers...), et une synthèse, avec un animateur unique (par exemple M. KEMPF, journaliste au Monde, qui avait animé le colloque sur la réversibilité en 2001).

Pour les intervenants, sont proposés notamment un sociologue, une personne ayant participé à la préparation du débat public, un représentant politique, un juriste. Sur ce point, M. KAISER estime qu'il serait intéressant et porteur de faire participer aux tables rondes des membres du CLIS, avec une vision locale et concrète, et de demander aux experts de réagir à ces interventions. Les membres du bureau retiennent cette proposition, et demandent au groupe de travail de poursuivre dans cette voie et de prendre les premiers contacts, sans faire appel à un appui extérieur pour la définition plus précise des thèmes.

M. FERNBACH souligne que ce colloque pourrait être le point de départ d'une réflexion dans la durée sur ce sujet de l'expertise sociétale.

M. KAISER suggère que le CLIS envisage d'organiser des débats « délocalisés », avec présentation des positions favorables ou défavorables au projet de stockage.

6) Date et lieu du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le lundi 10 avril 2006, à 18h00, à la Préfecture de la Meuse (salle Maginot).